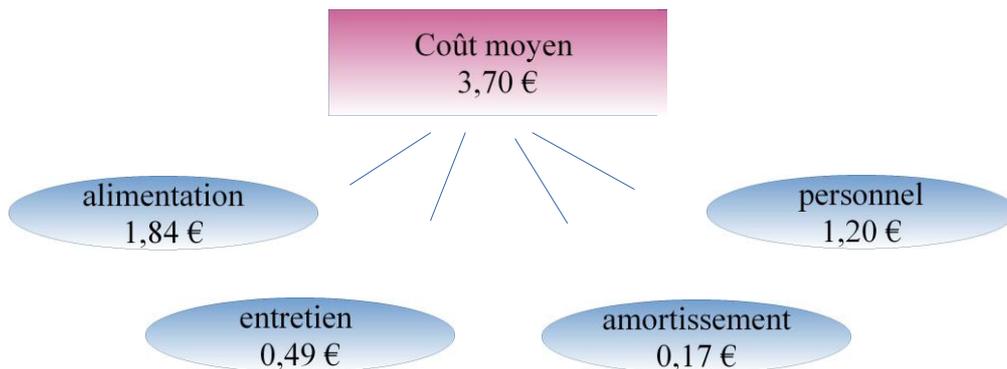


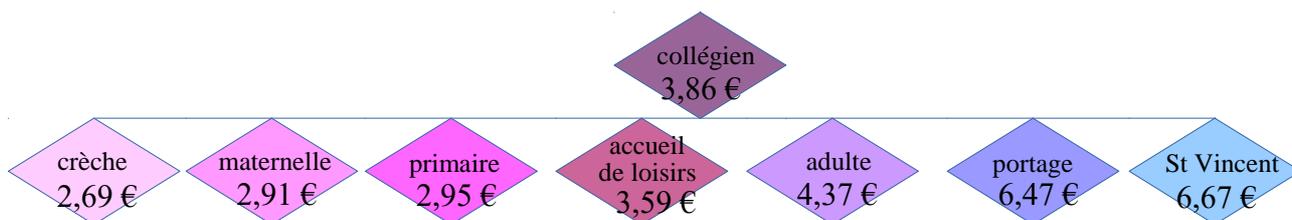
Coût moyen du repas en 2015.



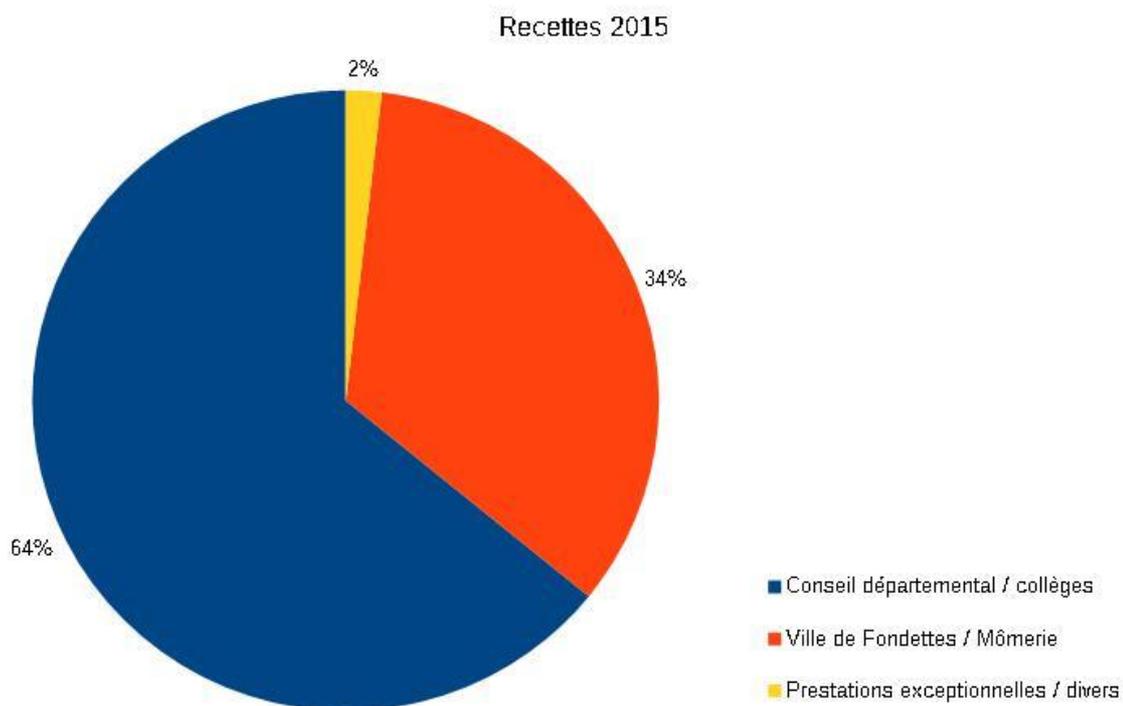
Le **coût alimentaire** est l'élément **variable** car spécifique selon les différentes catégories de convives (grammages, choix dans les menus, etc.).

Les contributions financières des collectivités adhérentes sont déterminées par l'effectif prévisionnel multiplié par le coût de production du repas défini selon la catégorie de convive.

Pour 2015, le coût de production des repas (fabrication & livraison), varie de 2,69 € (crèche) à 6,67 € (Conférence Saint-Vincent).



Pour 2016, l'assemblée délibérante a fait le choix de maintenir la tarification 2015 à l'identique.



Les recettes du syndicat 2015, d'un montant de 1 154 038,06 €, sont constituées pour 98 % par les contributions financières des collectivités adhérentes qui correspondent au service fait (repas effectivement consommés dont 45,05 % proviennent des collègues).

Les autres recettes (prestations exceptionnelles et produits divers...) représentent 2 %.